

## Séance du 13 mars 2014 (Le Budget)

L'an deux mil quatorze, le treize mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de : M. Michel COUTELLE Maire. Etaient présents : Mmes Mrs : José Albesa, Martine Letourneur, Elisabeth Basecq-Sabras, Jacky Bassereau, Catherine Beautemps-Joly, Pascal Moreau, Michel Pancher, Loïc Poupin, Gérard Ricoult.

Absent excusé : Néant

Madame Beautemps-Joly a été nommée secrétaire.

### Vote des Comptes Administratifs 2013

Le Conseil municipal a approuvé le compte administratif et le compte de gestion qui font apparaître les résultats suivants :

#### Commune :

Fonctionnement dépenses : 108 254.55 €

Fonctionnement recettes : 176 611.03 €

avec un excédent antérieur de 68 356.48 €

soit un excédent global de fonctionnement de 147 870.68 €

Investissement dépenses 12 662.12 €

Investissement recettes : 10 288.38 €

avec un excédent antérieur de 68 356.48 €

soit un excédent global d'investissement de 147 870.68 €

et un solde des restes à réaliser positif de 13 776 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé 0€,

Report en investissement 26 804.75 €, report en fonctionnement : 216 227.16 €.

#### Assainissement :

Fonctionnement dépenses : 2 851.46 €

Fonctionnement recettes : 3 006.27 €

avec un excédent de fonctionnement reporté de 887.56 €,

soit un excédent global de fonctionnement de 1 042.37 €

Investissement dépenses : 753.00 €

Investissement recettes : 1 968.00 €

avec un excédent d'investissement reporté de 19 443.06 €

soit un excédent global d'investissement de 20 658.06 €

Le Conseil Municipal décide le report de l'excédent d'investissement 20 658.06 €, le report de l'excédent de fonctionnement : 887.56 €

#### Lotissement :

Fonctionnement dépenses : 71 664.20 €

Fonctionnement recettes : 71 664.20 €

avec un excédent de fonctionnement reporté de 37 019.35 €

soit un excédent global de fonctionnement de 37 019.35 €

Investissement dépenses : 71 664.20 €

Investissement recettes : 68 233.20 €

avec un déficit d'investissement reporté de 68 233.20 €

soit un déficit global d'investissement de : 71 664.20 €

Le Conseil Municipal décide le report du déficit d'investissement de 71 664.20 € et le report de l'excédent de fonctionnement de 37 019.35€

Vote : pour : 9, contre : 0

## **Vote des Budgets Primitifs 2014**

### **Commune :**

Le Conseil Municipal a voté le budget primitif qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 328 113 €, en dépenses et recettes d'investissement à 211 498 €

### **Assainissement :**

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 3 872 € en dépenses et recettes d'investissement à 22 626 €

### **Lotissement :**

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 101 665 € en dépenses et recettes d'investissement à 112 924 €.

Vote pour : 10, contre : 0

2013-03-d1

## **Vote des 4 taxes**

Le Conseil Municipal décide reconduire les taux suivants pour 2014

Taxe d'habitation :	15.06 %
Taxe foncière (bâti) :	12.03 %
Taxe foncière (non bâti) :	23.49 %
Contribution Foncière des Entreprises :	13.51 %

2014-03-d2

## **Contrat d'Assurance des Risques Statutaires du personnel**

Le Conseil municipal charge le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe de souscrire pour son compte une convention d'assurance pour garantir les risques financiers résultant de ses obligations statutaires envers ses agents.

Les taux de cotisation et les garanties proposées lui seront soumis préalablement afin que la commune puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le centre de gestion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.